

LIEN ALLAITANT

LE JOURNAL DES PRODUCTEURS DE VIANDE 27-76



N° 63 - Février 2021

▪ LES MARCHES

▪ TECHNIQUE

Anticiper ses besoins et sa production fourragère

▪ FICHE PRATIQUE

Réalisez votre bilan fourrager simplifié

▪ INFOS

Broutards : changement de réglementation

▪ AGENDA

P.1

►► L'édito : bilan fourrager, prévoir c'est gérer !

P.2

P.3

P.4

P.4



Les sécheresses à répétition, les printemps tantôt secs, tantôt humides... Les éleveurs ont toujours eu à s'adapter à leur environnement et plus particulièrement au climat. Cependant, la fréquence de ces aléas climatiques qui restaient, jusqu'à il y a 10 ans exceptionnels, s'est réellement accentuée ces dernières années. Les années « normales », sans sécheresse ni humidité excessive, sont de plus en plus rares.

Ces phénomènes nous poussent à faire évoluer nos systèmes fourragers et à nous adapter au mieux tant sur la gestion du pâturage, sur la valorisation de nos intercultures et par la constitution de stocks fourragers en quantité et en qualité.

Le sujet technique de ce lien est consacré au bilan fourrager. Il est en effet primordial pour nos entreprises de prévoir nos besoins et notre production de fourrages afin de faciliter les prises de décision au bon moment. La réactivité et l'anticipation nous permettront de nous assurer une bonne conduite technique et économique de nos troupeaux.

Pour un bilan plus approfondi, n'hésitez pas à solliciter vos techniciens habituels, partenaires du Pôle Allaitant, qui pourront vous aider à le réaliser.

*Nicolas JUGELET
Vice-Président ELVEA Normandie*

Les marchés ►► La COVID19 impacte nos marchés

La crise sanitaire a engendré une hausse des achats des ménages en viande d'origine française en raison de la fermeture des lieux de restaurations hors domicile (RHD) plutôt consommateurs de viande importée. La viande hachée est plébiscitée car jugée plus simple d'utilisation.

Le cheptel

+ 1,4 % c'est le nombre de naissances supplémentaires sur l'année dans notre troupeau allaitant malgré la poursuite de la décapitalisation du troupeau bovin français (- 52 000 vaches).

A noter un stock plus important de JB en exploitation dû à la raréfaction des débouchés. En France, le cheptel est constitué de deux tiers de mâles allaitants et d'un tiers de laitiers.

Les femelles

Les cotations se maintiennent après la revalorisation des prix de 2020 (+ 2,6 % en moyenne). La demande en viande française est toujours croissante. Le développement des Labels Rouges permet également un maintien des prix.

Les jeunes bovins

La diminution des consommations européennes et la baisse des touristes dans les pays du pourtour méditerranéen malmènent

nos exportations. Il en résulte une diminution des tarifs de l'ordre de 3 % en moyenne en 2020. Sur le début d'année, nous constatons une légère hausse.

A noter quelques nouveaux débouchés en viande congelée notamment vers Israël et l'Asie (suite à l'épizootie de peste porcine africaine).

Les broutards

L'Italie reste toujours notre premier débouché. En effet, en 2020, ce pays a absorbé 81 % de nos broutards exportés. Toutefois, la situation sanitaire et économique italienne malmène la consommation et se traduit par une forte baisse du prix d'achat. (Entre - 10 et - 25 centimes par kilo selon les races et les catégories de poids). En effet, les RHD étant également fermées, les jeunes bovins de type laitier concurrencent ceux de type viande sur le marché intérieur.

L'Espagne s'oriente plus vers l'importation de veaux laitiers au détriment de broutards et laitons de conformation moyenne.

Les autres pays tiers sont eux aussi en réduction d'import de nos broutards.

*Christophe JOSEPH
NATUP*

Sources : FranceAgriMer, Interbev

Technique ►► Anticiper ses besoins et sa production pour optimiser son système fourrager

Les aléas climatiques s'accroissant, il est nécessaire d'établir votre bilan fourrager prévisionnel. Celui-ci est à faire au printemps. Il contient une prévision de pâturage qui permet de déterminer les surfaces en herbe à récolter ainsi qu'un bilan fourrager qui permet de comparer les stocks prévisionnels avec les besoins hivernaux et éventuellement estivaux et ainsi d'ajuster au mieux ses besoins.

Déterminer tout d'abord sa surface à pâturer

Effectif par catégorie	Coef UGB	Total UGB	Surface nécessaire en fonction du potentiel et de la fertilisation des prairies et de la période (en ha)					
			Bon (>8 t MS/ha)		Moyen (6 à 8 t de MS/ha)		Faible (<6 t MS/ha)	
			Printemps 0.3/UGB	Été/aut. 0.5/UGB	Printemps 0.35 / UGB	Été/aut. 0.6 /UGB	Printemps 0.4/ UGB	Été/Auto 0.7/ UGB
40 VA + veaux	1	40	12	20	14	24	16	28
2 taureaux	1	2	0.6	1	0.7	1.2	0.8	1.4
10 génisses de 2ans reproduction	0.8	8	2.4	4	2.8	4.8	3.2	5.6
12 génisses d'1 an	0.6	7.2	2.1	3.6	2.5	4.3	2.9	5
TOTAL		57.2	17.1	28.6	20	34.3	22.9	40

A partir des animaux présents à sortir au pâturage, et des références de chargement au printemps puis en été, déterminez vos surfaces à récolter en 1^{er} et 2^{ème} cycle.

Déterminer sa surface à faucher et ses stocks à venir

Les surfaces à faucher au 1^{er} cycle seront par exemple pour des prairies moyennes : surfaces disponibles en prairies – surfaces à pâturer au printemps : soit 40 – 20 = 20 ha. Pour le 2^{ème} cycle, même calcul avec des surfaces nécessaires plus importantes : soit 40 -34,3 = 5,7 ha.

Pour une récolte du 1^{er} cycle 50 % enrubbage (rendement 4 t MS/ha) et 50 % foin (rendement 5 t MS/ha), on obtient 90 t de MS et en 2^{ème} cycle une récolte en foin (rendement 2.5 t MS/ha) on obtient 14.2 t MS soit au total **104.1 t de MS**.

Comparaison entre les besoins et les stocks potentiellement disponibles

Catégories	Effectifs	Besoins (kg de MS/ jour)	Total besoins pour 150 j d'hiver en t MS)
Vaches allaitantes*	40	12	72
Taureaux	2	12	3.6
Génisses de 2 à 3 ans	10	9	13.5
Génisses de 1 à 2 ans	10	6	9
Génisses de – de 1 an	12	4	7.2
Total			105.3

* : vache de 750 kg, 75 jours de gestation et 75 j de lactation

En complément de ces besoins, un stock de sécurité pour l'été pour les secteurs touchés par les sécheresses de 20,5 t MS (57 UGB x 60 j x 6 kg MS (demi-ration)) serait à prévoir

	Quantité en t MS
Stocks prévus (hors paille alimentaire)	104.1
Bilan des besoins en hiver	- 105.3
Stocks de sécurité été	- 20.6
solde	- 21.8

Pour faire face aux besoins du troupeau, il faudra prévoir l'achat de 21,8 t de fourrages ou prévoir l'implantation de 7,3 ha d'interculture (3 t MS/ ha).

Témoignage de la Famille Danneville - Comment anticipez-vous vos besoins fourragers ?



Sabine, Philippe Danneville et leur fils Hector, exploitants agricoles au GAEC du Centre à Bacqueville (27) gèrent un cheptel de 15 vaches charolaises et 30 vaches limousines sur une SFP de 52,5 ha d'herbe comprenant 2,5 ha de luzerne.

« L'anticipation de nos besoins fourragers est un élément essentiel dans la gestion au quotidien. Nous réalisons des échographies en mars qui nous permettent de vérifier si les vaches sont bien pleines ; celles qui sont vides restent en stabulation avec leurs veaux pour être engraisées et ne retourneront donc pas en pâture. Au printemps, nous réalisons une estimation de nos besoins pour les animaux qui iront en pâture. Le reste des herbages sera destinés à la fauche pour constituer les stocks fourragers hivernaux. La quantité récoltée dépend des aléas climatiques, qui sont de plus en plus consécutifs dans notre région durant l'été. Il est maintenant fréquent de compléter en pâture à partir du 15 juillet. Au mois d'août, on compte le nombre réel de ballots en stocks qui ont été produits afin d'évaluer la quantité de pulpe de betteraves à prévoir.

Depuis plusieurs années, pour faire face aux sécheresses, mais aussi dans l'objectif de gagner en autonomie protéique, nous avons mis en place la culture de la luzerne, pour anticiper les problèmes de déficit fourrager liés au climat. Avec sa productivité fourragère intéressante, la luzerne est une plante qui s'adapte aux aléas climatiques actuels et à notre sol. Elle nous permet de réaliser 4 coupes soit 12 t/ha et par an.

Puisque l'herbe pâturée reste le moyen de valoriser de l'herbe de manière la plus économique, nous pratiquons également le pâturage tournant sur l'exploitation depuis 2 ans afin d'optimiser cette ressource fourragère. Sur certaines pâtures, nous faisons du sursemis afin d'éviter toute baisse de production liée aux pâtures vieillissantes qui se dégarnissent ».

Propos recueillis par Gabriel FOUGERES de Bovins Croissance

1. Evaluer vos stocks

Fourrages					Tonnes de MS
Ensilage de maïs	(1) ----- m ³	x	(2) ----- t de MS/m ³	=	-----
Ensilage d'herbe	(1) ----- m ³	x	(3) ----- t de MS/m ³	=	-----
Pulpe surpressée	(1) ----- m ³	x	0,200 t de MS/m ³	=	-----
Enrubannage	----- balles	x	----- t brut x 0,60 (% MS)	=	-----
Foin	----- balles	x	----- t brut x 0,85 (% MS)	=	-----
Paille	----- balles	x	----- t brut x 0,90 (% MS)	=	-----
Autres	-----				-----

(1) Cubage = (longueur x largeur x hauteur) - 5 à 10 % de pertes. Dans le cas d'ensilage inférieur à 25 % de MS et en l'absence de précautions à la confection des silos, celles-ci peuvent être plus importantes.

TOTAL A =

Tables de densité : (en tonnes de MS par m³)

(2) Ensilage de maïs (silo couloir)

Hauteur silo (m)	% matière sèche		
	25	30	35
1,5	0,205	0,219	0,225
2,0	0,210	0,226	0,233
2,5	0,216	0,232	0,241



CA176

(3) Ensilage d'herbe (silo couloir)

Hauteur silo (m)	% matière sèche		
	25	30	35
1,5	0,183	0,208	0,233
2,0	0,191	0,216	0,241
2,5	0,199	0,224	0,249



CA176

2. Evaluer les besoins de vos animaux

Animaux			Jours d'hivernage		Tonnes de MS
Vaches allaitantes	-----	x 0,014 t MS	x	-----	= -----
Elèves de 2 ans	-----	x 0,007 t MS	x	-----	= -----
Elèves de 1 an	-----	x 0,006 t MS	x	-----	= -----
Jeunes bovins	-----	x 0,007 t MS	x	-----	= -----
Autres	-----	x t MS	x	-----	= -----

TOTAL B =

3. Bilan fourrager

$$(TOTAL A \times 100) / TOTAL B = \text{-----} \%$$

> 100 % : le bilan est équilibré. Vous pouvez optimiser votre système en adaptant par exemple le nombre d'animaux aux stocks disponibles ou revendre du fourrage.

Entre 80 et 100 % : le bilan est déséquilibré. L'achat de fourrages n'est pas forcément nécessaire. Vous pouvez répartir les fourrages en fonction des besoins. Les plus riches seront consacrés aux catégories les plus exigeantes (vaches en lactation, génisses d'un an). La paille bien complémentée pourra constituer la base des rations des animaux ayant de faibles exigences (élèves de 2 ans, vaches en gestation).

< 80 % : l'achat de fourrages, ou d'aliments de substitution sera indispensable pour ne pas être pris au dépourvu à la sortie de l'hiver

La fièvre catarrhale ovine (FCO) est une maladie virale touchant les ruminants domestiques et sauvages. Cette maladie strictement animale n'affecte pas l'Homme et n'a aucune incidence sur la qualité sanitaire des denrées (viande, lait, etc.). Toutefois, ses répercussions économiques peuvent être importantes, directement (les animaux infectés peuvent présenter des signes cliniques) ou indirectement (par la fermeture de marchés étrangers).

La nouvelle loi de Santé Animale européenne (LSA) (Règlement UE 2016/429) devrait s'appliquer le 21 avril 2021. Cette réglementation vient modifier un grand nombre de dispositifs actuellement en vigueur, notamment par rapport à la gestion de la FCO et aux exigences sanitaires liées aux échanges vers un autre Etat membre.

Les accords bilatéraux existant entre la France et certains pays de l'Union Européenne (notamment l'Italie et l'Espagne) seront abrogés à cette date. Pour rappel, la France continentale n'est pas indemne vis-à-vis des sérotypes 4 et 8 et sans programme d'éradication obligatoire.

Les dispositions présentées ci-après seront applicables à partir du 21 avril 2021 et ne concernent pas les mouvements intra-France, ni les mouvements vers les pays tiers.

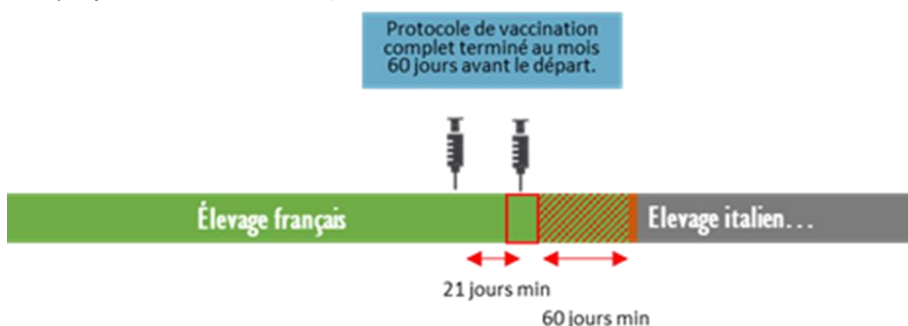
La LSA définit comme règle de base pour l'envoi d'animaux aux échanges la vaccination contre la FCO. Ainsi, l'envoi d'animaux depuis la France continentale vers n'importe quel Etat Membre, sous couvert de vaccination, peut se faire suivant deux modalités :

- Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours

Les animaux (ayant l'âge minimal) doivent être valablement vaccinés contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours avant leur départ vers l'état membre.

A noter qu'il n'est plus nécessaire de vacciner les femelles gestantes avant la mise à la reproduction pour le sérotype 8.

En pratique : dans la majorité des cas, la première injection devra donc avoir lieu au moins 81 jours avant le départ. Par exemple, pour pouvoir envoyer des animaux avec la garantie de la vaccination le 21 avril 2021, ces derniers devront avoir reçu leur première injection de primo-vaccination au plus tard le 30 janvier 2021 et donc la deuxième injection au plus tard le 20 février (primo-vaccination classique avec deux injections à 3 semaines d'intervalle, voir spécification du vaccin utilisé).



- Vaccination effective (mise en place de l'immunité) + PCR négative

Les animaux doivent être vaccinés contre les sérotypes 4 ET 8 et une PCR (dont le résultat doit être négatif) doit être réalisée au moins 14 jours après la mise en place de l'immunité vaccinale.

En pratique : le délai de cette mise en place est précisé dans la notice du vaccin. Elle est généralement de 21 jours ce qui fait un délai d'au moins 35 jours entre la dernière injection de primo-vaccination et le départ possible des animaux aux échanges soit dans la majorité des cas au moins 56 jours à partir de la première injection de primo-vaccination pour un vaccin ayant deux injections à 21 jours d'intervalle.

Contact : INTERBEV Normandie / 02.31.77.16.98 – accueil@interbevnormandie.fr

Chloé SERRE
Interbev Normandie



MARS

22 : Forum des races à viande

MAI

18 : Journée allaitante

Les syndicats de race et leurs présidents

ASEBAN Ass. des éleveurs Blonde d'Aquitaine de Normandie

B. RENARD - 02 33 73 92 47

Charolais 76 :

S. QUIBEUF - 06 71 10 44 81

Charolais 27 :

P. PETIT - 06 84 88 71 60

Limousin :

A. GRISEL - 06 25 08 30 15

Rouge des Prés :

T. FERMENT - 06 22 75 79 41

Salers :

E. MASSU - 06 32 02 16 64

Promotion des races à viande :

T. FERMENT - 06 22 75 79 41

LE LIEN ALLAITANT

Coordination :
Chambres d'agriculture de Normandie
Pôle élevage

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 CAEN Cedex 4

Contact : Carole SIMON
06 07 14 35 37

Maquette : SReCom CRAN

Photos : V. CAMUS, C. SIMON,
G. FOUGERES, Interbev

Resp. de la rédaction : C. SIMON

Impression : Chambre d'agriculture 61

Tirage : 690 exemplaires

Le pôle allaitant
Organisations de producteurs :

